



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



La Région

Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2021 - 31/12/2021
Version	2021.0
Statut - Nœud actuel	Ouvert - Région Lorraine
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP041
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Lorraine
Période de programmation	2014 - 2022
Version	13.1
Numéro de la décision	C(2021)8333
Date de la décision	12/11/2021
Autorité de gestion	Région Grand Est
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement _ Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	31
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	32
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	32
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	35
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	36
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	36
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	36
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	38
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	40
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	41
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	41
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	44
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	45
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	45
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	48
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	50
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	50
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	50
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	51
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	55

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	57
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	58
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	59
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	60
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	62
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	63
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	64
Annexe II	65
Documents	76

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,17	6,53	2,60
	2014-2020			0,07	2,69	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			3,00	2,50	120,00
	2014-2020			2,00	1,67	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			1 073,00	82,54	1 300,00
	2014-2020			1 073,00	82,54	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	13,49	106,74	10,46	82,76	12,64	
	2014-2020	10,70	84,66	10,70	84,66		
	2014-2019	7,80	61,72	7,80	61,72		
	2014-2018	5,01	39,64				
	2014-2017	7,34	58,08	3,48	27,54		
	2014-2016	3,63	28,72	1,15	9,10		
	2014-2015	3,33	26,35	0,29	2,29		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 212 215,98	129,88	242 208,22	25,95	933 357,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	65 089 472,05	60,67	38 145 284,42	35,56	107 277 758,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	649 285,14	15,23	175 656,51	4,12	4 263 222,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	66 950 973,17	59,53	38 563 149,15	34,29	112 474 337,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2021	8,50	102,49	8,50	102,49	8,29
		2014-2020	7,87	94,89	7,87	94,89	
		2014-2019	6,84	82,47	6,84	82,47	
		2014-2018	5,43	65,47	5,43	65,47	
		2014-2017	11,05	133,23	3,95	47,63	
		2014-2016	10,51	126,72	2,61	31,47	
		2014-2015	6,34	76,44	0,70	8,44	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	35 023 650,42	75,76	26 715 740,59	57,79	46 228 116,41
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	35 023 650,42	75,76	26 715 740,59	57,79	46 228 116,41

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)		2014-2021			207,00	62,73	330,00
		2014-2020			172,00	52,12	
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 986 679,83	84,44	5 875 639,57	55,21	10 642 393,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 125 293,27	38,27	3 054 407,71	37,41	8 165 413,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	331 987,57	10,33			3 212 938,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	12 443 960,67	56,51	8 930 047,28	40,55	22 020 744,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2021					1,75
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)		2014-2021			1,30	74,29	1,75
		2014-2020			1,03	58,86	
		2014-2019			0,78	44,57	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	23 222 924,11	35,43	17 295 610,66	26,38	65 552 871,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	23 222 924,11	35,43	17 295 610,66	26,38	65 552 871,00

Domaine prioritaire 3B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2021					0,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2021					30,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021					0,88
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021					0,88
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2021					0,88
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			18,47	120,15	15,37
	2014-2020			15,58	101,35	
	2014-2019			15,37	99,98	
	2014-2018					

		2014-2017			6,35	41,31	
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2021			18,68	119,47	15,64
		2014-2020			15,74	100,67	
		2014-2019			15,60	99,77	
		2014-2018					
		2014-2017			6,52	41,70	
		2014-2016			0,05	0,32	
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2021			19,28	118,64	16,25
		2014-2020			16,35	100,61	
		2014-2019			16,17	99,50	
		2014-2018					
		2014-2017			7,29	44,86	
		2014-2016			4,96	30,52	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 560 716,78	67,20	3 558 861,71	43,01	8 274 410,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 586 060,60	46,72	803 984,85	23,68	3 394 571,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	83 850 347,71	89,59	62 677 569,18	66,97	93 588 791,15
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	64 484 263,05	90,19	47 314 401,12	66,18	71 495 111,30
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					26 666,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	256 101 746,85	101,39	200 166 025,21	79,24	252 600 650,24
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					53 326,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	461 923 834,95	107,57	314 520 842,07	73,24	429 433 525,69

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2021					175,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2021					67,14
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			44,86	100,00	44,86
		2014-2020			44,86	100,00	
		2014-2019			44,86	100,00	
		2014-2018			44,86	100,00	
		2014-2017			44,86	100,00	
		2014-2016			44,86	100,00	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	97 269,58	125,05	90 499,59	116,35	77 785,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	23 611 456,54	36,95	8 952 808,63	14,01	63 906 344,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	154 925,49	23,61	474 456,23	72,30	656 205,08

M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	21 049 557,72	77,89	18 008 751,09	66,64	27 024 223,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	44 913 209,33	49,00	27 526 515,54	30,03	91 664 557,08

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1. Le taux d'engagement :

Les mesures ouvertes au cours de la transition ont été choisies par l'Autorité de Gestion dans la continuité de la programmation 2007-2013 pour maintenir les dynamiques mises en œuvre dans les politiques structurantes et essentielles pour l'agriculture Lorraine en matière de :

- installation et de renouvellement de génération, par l'ouverture de la mesure 0601,
- compétitivité des exploitations et des entreprises agricoles et forestière lorraines par l'ouverture de la mesure 0401 et 0403
- et dans le respect des objectifs environnementaux par l'ouverture de la mesure 10 et 13.

L'autorité de gestion a également pris en compte dans sa décision les enjeux forts issus du diagnostic pour une meilleure valorisation économique et environnementale des filières de productions agricoles et forestière lorraines. Elle se concentre donc sur les priorités

4 « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie » et 2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, plus particulièrement sur ses 3 domaines prioritaires :

- 2A - Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole,
- 2B - Faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture,
- 2C Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable de la Forêt.

L'engagement en 2020 s'élevait à 468,47 M€ des dépenses publiques pour un montant de Feader de 297,11 M€.

Au 31 décembre 2020 le taux global d'engagement de 89,81 % a progressé de façon très importante et s'explique en grande partie par la poursuite de l'engagement des mesures surfaciques (MAEC et Agriculture Biologique) mais aussi par la programmation des mesures HSIGC qui avaient souffert d'un retard de programmation relaté dans les précédents RAMO.

Le bilan des engagements par priorité était le suivant

:

Cf tableau 1 "engagements par priorités 2014-2020"

Comme pour les années précédentes, l'engagement de l'année 2021 se concentre sur les priorités 2 et 4 et met en œuvre les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine qui contribuent également à répondre au contexte de crise que connaissent les agriculteurs. Il s'agit des dispositifs agricoles prioritaires qui ont bénéficié d'une programmation régulière depuis 2014 afin de maintenir la dynamique existante sur les

territoires. L'objectif recherché est de favoriser les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (0401) sur le DP 2A, l'installation des jeunes agriculteurs (0601) sur le DP 2B, la mobilisation de la ressource forestière par la réalisation de dessertes et l'équipement des entreprises de travaux forestiers sur le DP 2C, et enfin les aides pour lutter contre la prédation du loup. Les agriculteurs du PDR Lorraine ont également bénéficié du paiement de l'indemnité compensatoire handicap naturel, des MAEC et de l'agriculture biologique pour répondre à la priorité 4.

L'engagement de l'année 2021 traduit également la poursuite de l'engagement des mesures en faveur de l'attractivité des territoires (Mesures 7.4, 7.5 et Leader) au titre de la priorité 6

La programmation de l'année 2021 se poursuit avec la même dynamique pour les mesures SIGC et HSIGC. Après 2 premières années de programmation plutôt modestes, l'année 2017 marqua le déclenchement d'une programmation Feader importante, surtout via les mesures surfaciques. C'est à partir de 2018 que l'AG a véritablement enclenché sa progression forte et continue aussi bien sur le SIGC que le HSIGC, et cette dynamique s'est poursuivie depuis, avec des exercices annuels 2019 et 2020 dans le même ton.

L'année 2021 du PDR Lorraine s'inscrit dans la continuité des exercices précédents dans les chiffres, dans la pratique cette année sort aussi de l'ordinaire. En effet les services de l'AG ont dû composer avec le Covid-19. La période particulière commencée au second trimestre 2020 et a obligé à réagir au plus vite face aux interlocuteurs et à la manière de travailler, en gardant à l'esprit la continuité de la progression tout en s'assurant que le respect des règles soit maintenu, et ce, malgré la période de confinement et d'urgence sanitaire.

L'engagement 2021 se formalise également par la programmation des mesures HSIGC bénéficiant de FEADER relance suite à la modification du PDR dans sa version 13 validée en juillet 2021. Cette programmation du Feader relance bénéficie en particulier à la mesure 4.2A IAA, à la mesure 7.4D en faveur des territoires et à la mesure 8.6A pour les investissements des entreprises de travaux forestiers, ainsi qu'à l'Agriculture Biologique et à la mesure MAEC API. En effet, le PDR Lorraine bénéficie d'un abondement conséquent de 189 M€ (+ 50 %) qui se décomposent entre 155 M€ de socle et 34 M€ de relance La maquette s'élève désormais à 519,8 M€.

Au 31 décembre 2021, le taux d'engagement global pour le PDR Lorraine totalise un taux de 77,92 % pour un montant de dépenses publiques de 590 M€ et un montant de Feader de 378,7 M€. Le transfert du premier pilier et l'intégration des tranches 2021 et 2022 du FEADER du RDR 4 entraînent une augmentation de 156 M€ du FEADER socle soit une progression de 47 % la maquette du programme. Cela a pour conséquence d'entraîner une chute mécanique du taux d'engagement.

Il convient cependant de noter que la dynamique de programmation reste positive sur le territoire du PDR Lorraine.

Cette progression des engagements en 2021 s'explique notamment par :

Une poursuite de la programmation des mesures surfaciques :

- Les MAEC campagne 2020 : la programmation progresse de 25 % avec un engagement annuel de 10,9 M€ essentiellement liés au renouvellement de contrat.
- L'Agriculture Biologique : 8,7 M€ ont été engagés, la programmation évolue de 34,5 %,

- L'ICHN: elle croît de 22,2 % avec un engagement annuel de 31,3 M€.
- Une poursuite des investissements, notamment dans les exploitations agricoles : en effet la mesure 4 qui concentre la majorité du soutien en faveur des investissements pour l'économie agricole et forestière Lorraine progresse de 49 % avec un montant de Feader engagé de 18,59 M€ en 2021.
- L'installation des Jeunes Agriculteurs se poursuit entre 2020 et 2021 avec une progression de 33% . Elle totalise un engagement de 4,54 M€

Pour l'installation des jeunes agriculteurs, il est constaté une augmentation du nombre de dossiers pour l'année 2021 avec un total de 189 dossiers pour un montant total FEADER de 5 475 840 € contre 163 dossiers pour un montant total de 4 627 460 €.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de l'instruction des contrôles de fin de plan d'entreprise (PE) et la mise en paiement des dossiers (acomptes et soldes).

La mesure Prédation a connu une augmentation générale du nombre de dossiers déposés et engagés depuis 2015, l'année 2020 est marquée par une baisse du nombre total de dossiers déposés. Cette baisse qui se confirme en 2021 est notamment liée à la modification des cercles et à l'instauration, dans les dernières instructions techniques, de plafonds pluriannuels pour les investissements

La publication, le 16 décembre 2020, de l'instruction technique DGPE/SDPE/2020-777 introduit des modifications de plafonds pour les investissements pour la période de transition a un impact direct sur le nombre de dossiers éligibles, notamment dans le département des Vosges.

Une simplification administrative a également été introduite avec la modification du modèle d'engagement juridique (un document unique pour les crédits Etat et FEADER).

Pour les investissements en faveur de la transformation des des produits agricoles, Suite à la crise sanitaire, un plan Feader Relance a été mis en place et une enveloppe financière a été allouée pour les Industries Agro-Alimentaires.

8 dossiers ont été programmés pour un montant FEADER de 3 751 826 € et 7 ont été engagés en 2021 sur l'enveloppe Feader Socle pour un montant 3 521 731 €. Le département des Vosges compte à lui seul 5 dossiers, la Meurthe-et-Moselle 2 dossiers et 1 dossier en Meuse.

4 dossiers ont été programmés en 2021 sur l'enveloppe Feader Relance pour un montant FEADER de 1 886 996 €.

Ce qui fait un total Feader de 5 408 727 € de crédits programmés sur l'année 2021 en faveur des industries agro-alimentaires transforment globalement les 2/3 de la matière première agricole. Leurs débouchés conditionnent ceux des agriculteurs. Il est donc indispensable de renforcer l'efficacité des secteurs de la transformation par un soutien financier aux projets des entreprises des secteurs concernés, filières lait, viande et céréales.

Ce dispositif vise ainsi l'amélioration de la pérennité et la capacité d'innovation des IAA. Le ciblage d'entreprises de taille modeste, ancrées dans le milieu rural agricole, permet de créer et/ou pérenniser des emplois, créer de la valeur ajoutée localement, permet de diversifier et élargir les marchés. Il cible notamment les projets de modernisation et de développement des entreprises par la valorisation des productions régionales.

La filière principalement concernée par les projets est la filière viande (5 projets). 3 projets relèvent de la filière céréale, 2 concernent la transformation de fruits, 1 filière lait et 1 dossier transformation laitière.

Ces opérations prévoient la création de 39 emplois sur le territoire lorrain et 6 entreprises sont adhérentes à la démarche « La Lorraine Notre Signature ».

En complément à cette mesure, de taille plus modeste, 21 dossiers ont été retenus en 2021, pour un montant FEADER de 262 995,11 € au titre des Investissements matériels dans la transformation des produits fermiers (4.2B).

Ils sont répartis comme suit sur le territoire lorrain :

- 9 dossiers en Meurthe-et-Moselle
- 9 dossiers en Meuse
- 2 dossiers en Moselle
- 1 dossier vosgien

Les filières concernées par les projets sont les suivantes :

- 7 relèvent de la filière bovins/lait,
- 5 de l'aviculture,
- 2 bovins viande
- 3 meunerie
- 2 caprins lait
- 2 filière porcine

Au titre de la mesure 4, 375 dossiers PCAE (4.1) ont été déposés sur le territoire lorrains : 252 dossiers en élevage, 81 dossiers en agro-écologie, 20 dossiers en filières spécialisées et 22 dossiers sur plusieurs filières.

Le soutien pour les mesures forestières se prolonge essentiellement sur les mesures 4.3 pour la desserte forestière et 8.6A pour les aides à la mécanisation des ETF Le premier dispositif vise les travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers et, en complément sous certaines conditions (notamment lorsque le massif ne dispose pas d'un accès direct à une voie de circulation) des travaux sur les chemins ruraux d'accès direct aux massifs.

2 appels à projets ont été lancés en 2021 : le premier était ouvert du 1er avril au 1er juillet 2021 et le deuxième du 6 décembre au 28 avril 2022. Ce bilan ne tiendra compte que du 1er appel à projets étant donné que les dossiers du second AAP ont été déposés en 2022.

10 dossiers ont été programmés en 2021 pour un peu plus de 291 000€ de FEADER. 5 autres dossiers ont été rendus inéligibles dans le cadre de cet appel à projets.

Il s'agit de l'année où la programmation est la plus faible depuis le début du RDR3. A titre de comparaison,

c'est trois fois moins qu'en 2019 (année où la programmation est la plus forte).

Les raisons qui pourraient expliquer cette « faible » programmation sont multifactorielles :

- Les capacités d'investissement ont largement été entamées par la crise du coronavirus ;
- Les communes forestières connaissent une crise sanitaire majeure avec la crise « scolytes ». Confrontés à la sécheresse et à un climat doux, les arbres sont colonisés par des scolytes, insectes qui ravagent les résineux (épicéas), lesquels finissent par mourir.

Les projets de l'année 2020 sont inégalement répartis sur les 4 départements lorrains, 4 opérations sur 10 sont localisées dans le département de la Moselle.

La surface desservie par ces travaux de desserte est de 579 ha, ce qui va permettre de mobiliser environ 24 459 m³ de bois sur 5 ans. Le second dispositif vise à l'équipement des Entreprises de travaux forestiers pour développer leur compétitivité dans le respect de l'environnement tout en favorisant les conditions de travail et la sécurité. Des modifications du PDR Lorraine ont eu lieu dans le cadre de l'appel à projets ETF Relance 2021-2022 Grand Est. 6 dossiers ont été déposés au titre de la 1ère période de cet appel à projets (du 01/07/2021 au 15/09/2021) dont 1 inéligible, pour une programmation de 459 681,20€ de FEADER. Relance. Et 16 dossiers ont été déposés au titre de la 2ème période de l'appel à projets (du 01/10/2021 au 15/02/2022) dont 1 abandon et 1 dossier ajourné, pour une programmation de 1 549 838,40€. La majorité des projets sont situés dans les Vosges (9 sur 14). Les investissements portent essentiellement sur des matériels de récolte et à la marge sur des matériels de travaux sylvicoles

Un troisième dispositif forestier pour le soutien du potentiel productif des peuplements forestiers consolide les 2 précédentes mesures. Il vise à renforcer la valeur économique des peuplements existants afin d'être en mesure d'approvisionner les filières de transformation du bois d'œuvre en qualité et en quantité sur moyen et long terme. L'ouverture du plan de relance Etat pour engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique, a incité les propriétaires forestiers à solliciter des aides nationales pour investir dans leurs forêts. La principale raison est un taux d'aide beaucoup plus favorable que celui du TO 8.6B (80% pour la reconstitution des forêts déperissantes contre 40% au FEADER).

L'AG a pris la décision de ne pas ouvrir ce dispositif en 2021.

Un quatrième dispositif qui a pour objectif de favoriser les actions d'animation pour une mobilisation durable du bois et de stimuler l'innovation vient compléter les aides FEADER en faveur de la ressource forestière lorraine. Le dispositif 16.7B: Stratégies locales de développement forestière complète donc cette offre. Dans un contexte local qui cumule diversité d'acteurs, haut niveau d'interdépendance entre les secteurs d'activités, et fort cloisonnement, l'objectif de la mesure est de stimuler l'innovation en favorisant l'émergence et l'inscription dans la durée d'actions concertées et collectives.

Conformément aux besoins recensés, cette opération vise à mener des actions d'animation et d'accompagnement auprès des propriétaires forestiers privés ayant pour objet de mobiliser durablement la ressource bois notamment dans un contexte de crises sanitaires et climatique, de favoriser les dynamiques collectives et le partenariat avec les opérateurs économiques. Une aide FEADER de 257 129,78€ a été payée au CRPF en 2021 pour des actions d'animation menées entre juillet 2018 et fin juin 2019. Ce projet, associe les Chambres d'agriculture 54, 55, 57, 88, la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est et le Centre régional de la propriété forestière du Grand Est qui est par ailleurs le chef de file de ce projet. Ce projet mobilise des personnels techniques (technicien ou ingénieur) du CRPF et des conseillers forestiers des chambres d'agriculture qui interviennent dans des secteurs territorialisés inscrits dans les 4 départements

lorrains.

Les actions d'animation et d'accompagnement envisagées, nécessaires à la dynamisation des forêts privées insuffisamment gérées sur les secteurs territorialisés (très généralement des petites propriétés), permettent :

- d'améliorer la mobilisation durable et regroupée de la ressource forestière dans un contexte de crises sanitaires,
- d'améliorer la structuration du foncier forestier,
- d'améliorer le réseau de dessertes forestières,
- de dynamiser la sylviculture,
- d'accroître l'entretien et le renouvellement des peuplements forestiers,
- d'accentuer le nombre de documents de gestion durable,
- d'accompagner les propriétaires

Les projets la mesure 7 en faveur des services de base à la population et à la rénovation des villages, ont été affectés par la pandémie de Covid-19. De nombreuses opérations s'en sont donc trouvées affectées au niveau du calendrier d'exécution étant donné la mise en suspens des chantiers dont la reprise progressive a entraîné des retards. Les engagements quant au calendrier d'exécution de l'opération ont déjà été modifiés pour certaines, et d'autres demandes seront encore probablement à prévoir. Seulement 2 dossiers ont été inscrits en CRP pour un montant de FEADER de 0,23 M€, ce qui a porté le montant total de Feader cumulé engagé à 470,23 M

L'attractivité des territoires bénéficie également du lancement d'un appel à projets spécifique à la relance en 2021. Cet appel à projets est rattaché à dans la sous-mesure 7.4. prévue par l'article 20.1.d du règlement UE 1305/2013 qui couvre en particulier les investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement, des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles et récréatives, et des infrastructures qui y sont liées. Il a connu un vif succès puisque près de 580 demandes d'aides ont été déposées par les collectivités territoriales, et les associations de Grand Est. Le PDR Lorraine totalise environ 310 demandes d'aide qui vont mobiliser totalement le FEADER relance attribué à cette mesure.

La priorité 6 en faveur de l'attractivité des territoires, a fait l'objet d'une attention accrue de la part de l'Autorité de Gestion en concentrant ses efforts sur la mise en œuvre de LEADER pour maintenir les dynamiques locales actives. Elle a poursuivi l'accompagnement nécessaire auprès des GALS (formation, Foire aux questions...) et mis en œuvre depuis 2018, un suivi fin régulier sous forme de rencontre bilatérale avec les GAL. Cela confère au PDR Lorraine, l'excellent résultat d'être dans les premiers PDR Métropolitains en terme de taux d'engagement et de paiement.

Au 31/12/2021, 624 opérations sur la sous-mesure 19.2 sont engagées dont 80 instruits par l'Autorité de gestion.

La mise en œuvre de LEADER repose sur 21 ETP au niveau des GAL et 1,4 ETP au niveau de l'Autorité de gestion.

En 2021 s'est poursuivi l'engagement des territoires pour mobiliser pleinement le Feader afin de valoriser

les projets d'investissement concourant au dynamisme local voulu par LEADER.

Par ailleurs, l'année 2021 s'est caractérisée par l'abondement de l'enveloppe des GAL dans le contexte de la prolongation de la période de programmation. Les modalités de répartition de l'enveloppe de la transition se sont basées sur la volonté de maintenir l'ingénierie territoriale dédiée à LEADER afin de conforter la dynamique existante.

En dépit de de l'impact du confinement lié à la pandémie du COVID 19 sur le fonctionnement des structures porteuses des GALs et de l'autorité de région, 124 opérations ont été programmées en 2021, ce qui traduit sensiblement la même dynamique de programmation que l'année 2020.

L'impact de LEADER se porte toujours dans le domaine du développement touristique, du soutien aux circuits courts et de la diversification des produits agricoles, la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel et culture, le développement des usages numériques ainsi que le développement de l'économie circulaire.

Enfin s'agissant des mesures transversales d'accompagnement des projets d'investissement ou des changements de pratiques, la mesure 1 en faveur de la formation bénéficié d'un nouvel appel à projet pour répondre aux besoins de formation pendant la période de transition entre les RDR 3 et 4.

Il a été lancée au début de l'automne 2021 pour les années 2021 et 2022 et 2 demandes d'aide ont été réceptionnées par l'autorité de gestion.

A ce titre également, les mesures 16.1 et 16.2 en faveur du Projet Européen à l'Innovation a été programmé. Le PDR Lorraine comptabilisait 3 projets pour un montant de Feader de 406 528 € en 2021. Il en compte désormais 4 à la fin de l'année 2021 puis 5 à la fin mai 2022 pour un montant de 1, 194 M€.

Les engagements par mesure et par priorité de la période 2014-2021 se présentent comme ceci

cf. tableau 2 "engagements par priorité 2014-2021"

A l'issue de la huitième année de programmation Feader 2014-2022, cet engagement évolue de façon importante, mais les efforts à fournir restent à poursuivre pour mobiliser la somme de Feader toujours à engager.

L'évolution très positive de l'engagement du Feader au cours de l'année 2021 se poursuit et la programmation du début d'année 2022 s'inscrit dans cette tendance observée en 2021. Comme pour les années précédentes, elle se concentre sur les priorités en faveur de la Compétitivité des exploitations agricoles et forestières (P2) et celles de l'environnement (P4).

La répartition par Priorité peut se présenter comme suit :

cf. tableau 3 "engagements prévisionnels par priorités au 30 mai 2022".

Dans leur majorité, les mesures mobilisées et programmées agissent principalement sur la priorité 2 en faveur de la dynamisation de l'économie agricole et forestière et la priorité 4 pour une meilleure prise en compte de l'agroenvironnement. Elles ont également des effets à titre secondaire en particulier sur la priorité 5 « Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

En effet, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergie renouvelable figurant dans les opérations d'investissements dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires prévues par la mesure 4 et l'autonomie énergétique des exploitations favorisée par les MAEC (mesure 10) contribuent à répondre aux objectifs du DP 5B « Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ». La mesure 8 contribue à titre secondaire à la priorité 5C « Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économies » en favorisant la valorisation des externalités liées au développement de la biomasse forestière.

Le DP 5D « Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture » est également impacté par la programmation des mesures 4,10 et 11. La mesure 10 (MAEC) contribue à ce domaine prioritaire en encourageant le non-retournement des prairies favorisant la conservation de l'azote dans le sol.

En privilégiant des techniques alternatives de production, la mesure 11 (Agriculture biologique) réduira les émissions de gaz à effet de serre lorsque les difficultés liées à leur programmation auront été levées.

La mesure 4 privilégie les investissements qui garantissent la prise en compte de l'environnement dans la production agricole avec notamment l'utilisation d'un matériel plus performant et la gestion des effluents d'élevage.

La mesure 4 favorise la réalisation de travaux au sein des exploitations agricoles permettant de limiter leur consommation énergétique ou l'acquisition de matériel permettant de limiter l'empreinte carbone. La mesure 8 en encourageant la réalisation de travaux sylvicoles en faveur de l'adaptation des peuplements au changement climatique, et la mesure 11 (Agriculture biologique) en privilégiant le maintien des prairies contribuent au domaine prioritaire 5E « Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ». La mesure 16 soutient des opérations de partenariats, d'accompagnement et de mise en réseau en lien avec ces thématiques.

Sur un plan plus qualitatif, la poursuite de la dynamique d'engagement est aussi le résultat de l'adaptation du SDR devenu Pôle Feader du site de Metz, de ses effectifs, de leurs compétences acquises et de la forte mobilisation pour mettre en œuvre la programmation 201-2022. En effet, le nombre des agents stabilisé depuis 2019 et leurs compétences confère une meilleure réactivité de l'AG. et la capacité de répondre aux objectifs et de répondre aux obligations réglementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne.

L'organisation déployée conséquente à l'embauche des 4 chargés de mission mise en place depuis la fin de l'année 2018 permet à l'AG de bénéficier d'une capacité lui permettant de prendre en charge l'animation de mesures stratégiques, de fiabiliser le suivi et l'anticipation de la programmation

Le PDR Lorraine dispose également de 2 chargées de mission pour le suivi des mesures SIGC qu'il partage avec le PDR de Champagne Ardenne et Alsace.

Depuis juin 2018, les compétences et les connaissances reconnues d'un technicien spécialisé garantissent à l'Autorité de Gestion mise à jour de l'instrumentation (achevée)essentielle à la programmation et au paiement des aides Feader . Le technicien apporte son expertise aux services instructeurs et prend également en charge les dysfonctionnements de l'instrumentation avec beaucoup de réactivité dans l'objectif de ne pas retarder le paiement des dossiers.

La gouvernance, l'animation et le suivi des mesures instruites par les DDT sont aussi des facteurs déterminants de la programmation des aides et des paiements. L'AG poursuit donc des réunions de reporting

et de coordination des services de la DRAAF – DDT – ASP.

Des réunions de travail avec les Directions Départementales des Territoires, institutionnalisées à rythme mensuel dans l'objectif d'assurer une bonne mise en œuvre de la Programmation 2014-2022, se poursuivent. Elles s'accroissent et renforcent les échanges entre les DDT (SI) et l'Autorité de Gestion pour garantir un cycle de vie des dossiers en conformité avec les règles européennes (instruction, paiement, contrôle). En associant la DRAAF et l'ASP, la coordination du fonctionnement des services est renforcée, les priorités sont partagées et les pratiques sont mutualisées.

Ces réunions sont également l'occasion pour elles de faire part des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'instruction et de trouver des solutions. Elles permettent ainsi à l'AG de prendre connaissance des difficultés et d'apporter les réponses nécessaires au sujet de .

- l'instrumentation ;
- l'instruction des dossiers HSIIC;
- et des aides SIIC,

Elles sont complétées par d'autres réunions thématiques comme c'est le cas pour le PCAEA, les aides aux mesures forestières et Leader, pour une meilleure coordination entre l'AG et ses services instructeurs.

Pour conclure, la dynamique d'engagement de la programmation est bien effective et se poursuit au 1er trimestre 2022. Au 30 mai 2022, le taux d'engagement a légèrement augmenté en passant de 77,92 % à 79,86 % . Elle s'explique par la continuité dans les engagements des mesures prioritaires (M4,M6). Cette progression s'explique aussi par la transformation de la volonté des acteurs ruraux d'améliorer la qualité de leur territoire par la mobilisation des mesures 7 et Leader.

L'Autorité de Gestion met en œuvre depuis 2015 des formations destinées aux services instructeurs, relatives aux règles de gestion du FEADER, pour sécuriser l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement. L'AG a également participé activement au Groupe de Travail Formation. Ce GT, organisé au niveau national, avait notamment pour objectif de mettre en place une plateforme de formation en ligne à destination des acteurs du FEADER français. Les premiers modules de formation en ligne sont disponibles depuis fin 2019. En 2021, L'AG a continué de travailler avec ce groupe de travail, et un nouveau module va être lancé sur les règles de calcul niveau confirmé.

2.Le taux de paiement :

Le Ramo 2021 est construit sur la base des opérations qui ont été engagées depuis le début de l'année 2014 jusqu'à la fin de l'année 2021. A maquette constante, le taux de paiement continue de progresser puisqu'il passe de fin 2020 à 75,57 % à plus de 90 % en 2021. Comme pour les engagements, l'augmentation de la maquette de FEADER entraîne mécaniquement une chute du taux de paiement. Il totalise désormais un taux de 65 % et un montant de Feader payé de 312 M€ pour une dépense publique de 466,9 M€ au 31 décembre 2021. Il prend en compte tous les paiements ayant eu lieu au cours de la période en question. Il progresse de 24,78% en une année avec un montant de FEADER payé de 61,9 M€.

- **Pour la priorité 4** : Elle concentre en particulier les mesures surfaciques du Cadre National, à savoir la mesure 10 MAEC, mesure 11 pour l'Agriculture Biologique et la mesure 13 ICHN. Le montant de Feader payé totalise 237,1 M€ avec une dépense publique de 351,5 M€. Il se décompose respectivement à raison de 41,25 M€ de Feader pour les MAEC, 20,7 M€ de Feader pour l'Agriculture Biologique et 172,4

M€ de Feader pour l'ICHN, la lutte contre la prédation ne mobilisant que 1,89 M€.

- **Pour la priorité P2** : il s'agit des opérations ayant bénéficié d'un paiement au titre d'un acompte, d'un solde ou les deux. Le montant de Feader s'élève à 37,58 M€ et se décompose comme suit :
 - DP 2A : 1708 dossiers de la mesure 0401 pour 23,8 M€ de Feader payés,
 - DP 2C : 207 dossiers des mesures 0403 et 0806 pour 5,4 M € de Feader payés,
 - DP 2B : 1076 dossiers de dotations aux jeunes agriculteurs pour 21,3 M€ € de Feader payés,
- **Pour la priorité P3** : elle concentre les dossiers des mesures 4.2A et 4.2B favorisant les investissements pour la transformation des produits agricoles. 165 dossiers ont bénéficié d'un paiement pour un montant de Feader de 10,87 M€. Elle marque une progression constante et importante depuis deux exercices annuels consécutifs et les mesures de rattrapages prises en 2018.
- **Pour la Priorité P6** : les mesures 7 et 19 comptent 508 dossiers payés, majoritairement des dossiers Leader. Cette priorité a évolué de façon très importante en 2020, de l'ordre de 52%, passant de 8,63 M€ de FEADER à 13,12 M€ et une dépense publique de 23,9 M€. La nette progression amorcée en 2019 s'est donc poursuivie en 2020 mais aussi en 2021

S'agissant des indicateurs cibles, ils peuvent se résumer par domaine prioritaire comme suit :

DP 2A : le nombre d'opérations achevées est de 1708 opérations, ce qui porte le taux de réalisation à 10,46 % de l'indicateur T4. Ce taux peut être porté à 11,30% en intégrant la centaine d'opérations supplémentaires payées à la date du 30 mai 2022,

DP 2B : le taux de réalisation de l'indicateur T5 est actuellement de 8,50 % pour un nombre d'opérations achevées de 1076. Il progresse à 9,04 % en intégrant 70 dossiers supplémentaires réalisés.

DP 2C : 207 opérations sont achevées et le taux de réalisation est de 62,73 % de l'indicateur spécifique. Il progresse à 65,45 % en prenant en compte le chiffre de 216 opérations payées au 30 mai 2022.

DP 6B : 12 GALs ont été sélectionnés sur le territoire du PDR, leur stratégie a été validée et la programmation ayant démarrée, l'indicateur T 21 pourrait être estimé à 100 %.

Un tableau de synthèse de la réalisation des indicateurs cibles se trouve annexé en fin de document.

Au-delà du résultat très positif de la progression du taux de paiement, l'AG a décidé, comme pour les engagements, de maintenir ses efforts pour préparer la fin de gestion de la programmation. Le service dispose d'une équipe de trois personnes à temps plein pour le traitement des IAA afin de continuer la programmation de nouveaux dossiers mais également d'achever le paiement des aides aux IAA. 3 agents sont affectés au traitement des dossiers de la mesure 7 et de la mesure 19 LEADER pour laquelle la programmation s'accroît.

Depuis 2018, un chargé de mission du Pôle est affecté spécialement au suivi particulier du PCAEA pour répondre aux interrogations des services instructeurs au moment du paiement des dossiers. Cette décision concourt aussi à améliorer la gouvernance spécifique mise en œuvre au cette même année pour accélérer les paiements des dossiers PCAEA d'exploitations agricoles ayant réalisé des investissements conséquents pour améliorer leur compétitivité dans une situation de crise et mettant leur exploitation en difficulté. Enfin, l'autorité de gestion maintient, comme elle le fait depuis 2018, son soutien financier au renforcement des

équipes des DDT qui instruisent les demandes des paiements du PCAEA pour éviter une reconstitution des stocks de celles-ci.

Comme pour le PCAEA, la mesure 6.1 en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs étant une mesure stratégique du PDR Lorraine, une chargée de mission est affectée depuis la même date à son suivi pour animer la mise en œuvre de la mesure et surtout préparer la réalisation du paiement du solde de la DJA.

Les types d'opération liés à la forêt, 4.3 soutien à la desserte forestière et à la mobilisation du bois, 8.6A « aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers », 8.6B « soutien à l'amélioration du potentiel productif des peuplements forestiers » et 16.7B « stratégies locales de développement forestier » continuent d'être exclusivement suivis par une chargée de mission.

Le taux de paiement évolue de 75,57 % à 77,82 % à fin mai 2021 avec un montant de Feader payé totalisant 257,5 M€ pour une dépense publique de 385,5 M€, ce qui confirme aussi la bonne dynamique de paiement qui s'est enclenchée depuis désormais deux exercices annuels.

Annexes :

Tableau des indicateurs PDR L					
	Nom de l'indicateur cible	Période	Réalisés	Valeur cible pour 2023	% d'atteinte de la cible
Priorité 1	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020	0,06	2,6	2,31%
		2014-2021	0,17	2,6	6,54%
	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020	2	120	1,67%
		2014-2021	3	120	2,50%
	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020	21,46%	5000	21,46%
		2014-2021	21,46%	5000	21,46%
Priorité 2	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	9,16%	16,59%	55,24%
		2014-2021	10,46%	12,64%	82,75%
	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des	2014-2020	7,03%	9,48%	74,17%

	investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	8,50%	9,48%	102,48%	c c n e u p s c
	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération) 2 C	2014-2020	34,40%	500	34,40%	L p d s le A è
		2014-2021	62,73%	330	62,73%	
Priorité 3	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2020	1,03%	1,75%	59,01%	
		2014-2021	1,30%	1,75%	74,32%	L 7
Priorité 4	T9 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (en Ha) (domaine prioritaire 4A)	2014-2020	16,35%	5,90%	277%	L
		2014-2021	19,28%	16,25%	119%	
	T10 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (en Ha) (domaine prioritaire 4B)	2014-2020	15,74%	10,12%	156%	L
		2014-2021	18,68%	15,64%	119%	
	T12 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (en Ha) (domaine prioritaire 4C)	2014-2020	15,58%	2,78%	561%	L
		2014-2021	18,47%	15,37%	120%	
Priorité 6	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020	100%	44,86	100%	L C v e
		2014-2021	100%	44,86	100%	
	T22 : pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020	5,35%	67,14%	11,95%	E r
		2014-2021	5,35%	67,14%	11,95%	
	T23 : emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2020	94	175	53,21%	
		2014-2021	94	175	53,21%	

Historique : Engagement Lorraine 2014-2020

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure 1	3	501 011,73 €	614 844,50 €
2	2A	Mesure 0401	1853	27 091 652,00 €	43 333 636,08 €
	2B	Mesure 0601	1046	22 174 765,20 €	30 525 629,41 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	258	7 188 919,00 €	11 435 181,57 €
	total		3157	56 455 336,20 €	85 294 447,06 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	168	10 787 529,00 €	17 123 063,15 €
4	4	Mesure 10	10729	42 085 955,00 €	65 841 639,00 €
		Mesure 11	4027	22 495 833,00 €	66 610 094,00 €
		Mesure 13	15929	140 970 180,00 €	187 960 241,00 €
		Mesure 0706B	18	885 698,14 €	1 407 270,28 €
		Mesure 7.6D	505	2 049 562 €	3 253 273 €
		Mesure 8.5	16	437 132 €	582 842 €
		Mesure 8.6B	52	648 835 €	1 029 896 €
total		31276	209 573 193,95 €	326 685 256,30 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	575	18 975 463,00 €	37 518 626,99 €
		Mesure 1607A	3	412 268,71 €	587 998,17 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	3	406 528,00 €	649 285,14 €
			35185	297 111 330,59 €	468 473 521,31 €
				Taux d'engagement FEADER	89,81%

Tableau 2 Engagement Lorraine 2014-2021 version 31/12/2021

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure1	6	593 683,56 €	677 165,68 €
2	2A	Mesure 0401	2466	38 916 178,17 €	61 889 536,71 €
	2B	Mesure 0601	2045	29 585 240,00 €	37 282 680,84 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	274	7 562 500,00 €	12 108 882,13 €
	total		4785	76 063 918,17 €	111 281 099,68 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	194	17 539 866,00 €	27 825 162,53 €
4	4	Mesure 10	10409	53 009 061,00 €	81 106 125,00 €
		Mesure 11	3929	31 173 285,00 €	85 334 609,00 €
		Mesure 13	22910	172 367 522,00 €	229 823 362,00 €
		Mesure 0706B	20	1 031 300,93 €	1 637 685,78 €
		Mesure 7.6D	562	2 282 184,10 €	3 622 515,77 €
		Mesure 8.5	16	437 131,70 €	582 842,27 €
	Mesure 8.6B	52	648 834,58 €	1 029 896,28 €	
total		37898	260 949 319,31 €	403 137 036,10 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	700	22 403 672,00 €	45 517 260,18 €
		Mesure 1607	3	396 563,00 €	563 068,02 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	4	780 414,00 €	1 242 755,56 €
			43590	378 727 436,04 €	590 243 547,75 €
				Taux d'engagement FEADER	77,92%

Tableau 2bis Engagement Lorraine 2014-2022 version mai 2022

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure 1	7	573 977,88 €	663 677,51 €
2	2A	Mesure 0401	2652	42 957 385,27 €	68 531 667,85 €
	2B	Mesure 0601	2105	31 318 611,00 €	36 833 262,00 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	279	7 589 249,00 €	12 101 838,04 €
	total		5036	81 865 245,27 €	117 466 767,89 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	220	17 790 391,00 €	28 236 932,51 €
4	4	Mesure 10	12014	53 009 061,00 €	81 106 125,00 €
		Mesure 11	4461	31 173 285,00 €	85 334 609,00 €
		Mesure 13	22942	172 367 522,00 €	229 823 362,00 €
		Mesure 0706B	20	1 031 300,93 €	1 637 685,74 €
		Mesure 7.6D	562	2 282 184,10 €	3 622 515,77 €
		Mesure 8.5	17	497 131,70 €	662 842,27 €
		Mesure 8.6B	52	648 834,58 €	1 029 896,28 €
total		40068	261 009 319,31 €	403 217 036,06 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	780	24 912 419,00 €	50 865 402,01 €
		Mesure 1607	5	817 736,12 €	1 210 381,17 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	5	1 194 313,00 €	1 899 737,69 €
			46121	388 163 401,58 €	603 559 934,84 €
				Taux	79,86%

d'engagement
FEADER

Tableau 3 Paiement Lorraine 2014-2021 version 31/12/2021

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payées
1	1	Mesure1	3	193 078,26 €	242 208,22 €
2	2A	Mesure 0401	1708	23 836 228,04 €	38 145 284,42 €
	2B	Mesure 0601	1076	21 318 351,00 €	26 715 740,59 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	207	5 396 336,00 €	8 930 047,28 €
	total		2991	50 550 915,04 €	73 791 072,29 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	165	10 876 265,00 €	17 295 610,66 €
4	4	Mesure 10	10409	41 258 732,00 €	63 156 241,00 €
		Mesure 11	3929	20 793 402,43 €	54 450 230,00 €
		Mesure 13	22910	172 367 522,00 €	229 823 362,00 €
		Mesure 7.6B	8	243 260,33 €	293 732,43 €
		Mesure 7.6D	483	1 893 662,59 €	3 005 815,65 €
		Mesure 8.5	15	417 018,14 €	556 024,19 €
		Mesure 8.6B	19	156 215,18 €	247 960,66 €
total		37773	237 129 812,67 €	351 533 365,93 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	508	13 121 138,00 €	23 921 346,90 €
		Mesure 1607	2	316 812,00 €	474 456,23 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	3	108 313,15 €	175 656,51 €
			41443	311 979 522,12 €	467 433 716,74 €
				Taux de paiement	64,19%

Tableau 3bis Paiement Lorraine 2014-2022 version mai 2022

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payées
1	1	Mesure1	3	193 078,26 €	243 644,01 €
2	2A	Mesure 0401	1817	25 669 985,64 €	41 056 010,99 €
	2B	Mesure 0601	1135	22 340 746,00 €	26 261 646,00 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	215	5 883 531,00 €	9 385 913,38 €
	total		3167	53 894 262,64 €	76 703 570,37 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	175	11 330 979,00 €	17 998 125,16 €
4	4	Mesure 10	12014	41 258 732,00 €	63 156 241,00 €
		Mesure 11	4461	20 793 402,43 €	54 450 230,00 €
		Mesure 13	22942	172 367 522,00 €	229 823 362,00 €
		Mesure 7.6B	9	255 721,79 €	405 907,65 €
		Mesure 7.6D	498	1 935 185,49 €	3 071 725,06 €
		Mesure 8.5	15	417 018,14 €	556 024,19 €
		Mesure 8.6B	19	156 215,18 €	247 960,66 €
		total		39958	237 183 797,03 €
6	6B	Mesure 7 et 19	558	13 991 744,00 €	25 577 694,29 €
		Mesure 1607	2	316 812,00 €	681 246,65 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	3	108 313,15 €	175 656,51 €
			43861	316 593 860,93 €	472 234 484,39 €
				Taux de paiement	65,14%

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

./.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Aucune modification de la section 9 du PDR Feader Lorraine n'a été conduite en 2021.

Depuis la fusion des 3 régions Lorraine, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduites en commun, dont la coordination relève d'une Chargé de mission dédiée

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation en 2021 se sont portées sur 2 thématiques :

- **Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'Innovation sur les 3 PDR**

La démarche initiée en fin d'année 2020 s'est achevée en avril 2021.

Déroulé des travaux

- **Suite à consultation le marché a été attribué le 16 novembre 2020 au groupement BRL-I et N-ABLE.**
- **1ère phase - Début décembre 2020** - Cette phase a consisté notamment dans l'organisation de 8 entretiens avec les membres des équipes Feader, afin d'identifier la manière dont a été définie et interprétée l'Innovation dans les 3 PDR et en quoi le Feader pouvait la stimuler. Cette phase s'est achevée le 15 décembre 2020 par le 1er Comité de Pilotage.
- **2e phase - Janvier et Février 2021 - ont été consacrés aux entretiens avec des Directions Opérationnelles de la Région Grand Est en lien avec le Feader.** L'objectif de cette phase était de les interroger sur leur prise en compte de l'Innovation dans leurs dispositifs et en quoi le Feader pourrait être un partenaire permettant d'avoir un effet levier.
- **Le Comité de Pilotage Intermédiaire s'est déroulé le 16 Février 2021 et a permis de présenter les premières conclusions et recommandations.**
- **Les mois de Mars et Avril ont été consacrés au Benchmark et à la rédaction du Rapport Final.**

Le Benchmark a porté sur Les Régions Pays de Loire, Centre Val de Loire et Occitanie ainsi qu'au niveau européen sur la Lombardie et le Danemark. La sélection s'est faite autour des critères suivant :

- 1) territoires sur lesquels la stratégie innovation a été construite en cohérence avec les stratégies existantes => critère articulation
- 2) territoires sur lesquels l'accompagnement à l'innovation (DP 1A mesures 1 et 2) a été largement

déployé => critère dépenses sur le DP 1A

3) territoires sur lesquels les GO PEI ont été largement déployés => critère nombre d'actions de coopération dont PEI soutenues

- **Le dernier Comité de Pilotage s'est tenu le 20 Avril 2021.**

Une évaluation construite autour des 5 questions suivantes :

- La stratégie des PDR est-elle pertinente au regard des besoins identifiés par l'UE, a-t-elle permis de tirer parti des opportunités offertes par le FEADER pour stimuler l'innovation et de manière cohérente ?
- La stratégie est-elle coordonnée avec les autres initiatives régionales ? Les acteurs de l'écosystème d'innovation ont-ils été impliqués dans l'élaboration et la diffusion de la stratégie ?
- Les moyens mis en œuvre ont-ils été en adéquation avec les objectifs fixés ?
- Le système de suivi a-t-il permis de mesurer les réalisations, résultats et impacts des PDR sur le soutien à l'innovation et d'en rendre compte ?
- La logique d'intervention a-t-elle été effectivement mise en œuvre ? Les besoins ont-ils pu être satisfaits ? Les objectifs de réalisation de résultat ont-ils été atteints ? Les PDR ont-ils eu des impacts avérés ?

• **Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL**

La démarche d'accompagnement s'est traduite par :

- **5 réunions plénières** (Autorité de Gestion, Réseau Rural Grand Est, Groupement d'Actions Locales) coordonnées par le prestataire Citoyen & Territoires.
- **6 Comités de Pilotage**, animés par Citoyen & Territoires, et réunissant l'Autorité de Gestion, le Réseau Rural Grand Est et 4 représentants des GAL du Grand Est participants à cette démarche

L'essentiel du travail en 2021 qui a permis la création d'une boîte à outils au service de la démarche d'évaluation des GAL a consisté en :

- 10 groupes de travail ont été constitués autour de différentes problématiques comme par exemple : Les indicateurs, la rédaction d'un cahier des charges, la trame du rapport d'évaluation, le partage des outils
- La constitution de cette boîte à outils a représenté une trentaine de réunions
- La boîte à outils est désormais accessible au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1_arcO9Tlkxi4CYD8bzG6pd0ruYnl4eYH

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2020 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement, Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles SDR) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord, à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

Instrumentation OSIRIS :

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Lorraine 43 outils pour le Fedader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements de transformation/commercialisation (TO 0402F); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la

récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d'un nouveau TO 0704I).

Par ailleurs, 9 outils existants ont été modifiés en 2021.

L'AG met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

Paramétrage de l'outil de gestion ISIS :

En 2020, **ISIS** a été paramétré par la DRAAF et l'AG pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) de la campagne PAC 2021.

Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales actions de l'ODR en 2021 sont :

- Mise en ligne d'un ATLAS des réalisations des PDR sur la base des RAMO
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation exposé de 2026.

Groupes de travail mis en place au niveau national

- Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

En 2021, le GTSE s'est réuni 2 fois, les 4 mai et 30 septembre. Par ailleurs, s'est tenu le 4 novembre un YCBE (Yealy Capacity Building Event) animé par EDATER et portant sur le projet du futur plan d'évaluation 2023-2027.

- un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO - depuis 2016, est également un lieu d'échanges entre Autorités de Gestion et un lieu de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer, voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autres d'alimenter les RAMO.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	./.
Auteur(s)	SCEDR Lorraine et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
Intitulé	Rapport évaluation RAMO 2021 Lorraine
Résumé	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2021 établit un bilan pour l'année 2021 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Lorraine 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Lorraine.</p>
URL	https://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2021/05/LOR-RAMO-2020.pdf

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'Innovation sur les 3 PDR

La démarche évaluative en 5 questions (exposées au paragraphe 2b) a permis de dégager des recommandations pour la prochaine programmation comme :

- Poser une définition claire de l'Innovation
- Identifier a minima 1 axe stratégique d'Innovation (Bioéconomie, Circuits courts...)
- Mettre en place un COPIL Innovation et un COPIL PEI associant les acteurs intermédiaires et les services de la Région qui permettra notamment de faire remonter les besoins pour orienter les AAP, faciliter leur diffusion
- Adosser aux dispositifs retenus sur l'axe Innovation un cadre d'intervention et des grilles de sélection permettant de valoriser l'Innovation (critères de sélection, bonifications)
- S'appuyer sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre des PEI et accentuer la diffusion des retours d'expérience
- Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche, notamment par l'instauration d'une aide financière forfaitaire pour le montage des dossiers
- Développer l'usage de l'options des coûts simplifiés

Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL

Les évaluations par les GAL n'étant pas achevés aucun résultat ne peut encore être présenté.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	01/01/2021 - 31/12/2021
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2021 sur l'exécution du Feader en 2020 dans le cadre du RAMO de juin 2021
Organisateur général de	Autorité de gestion

l'activité/évènement	
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en Lorraine
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2021/05/LOR-RAMO-2020.pdf

Date / Période	01/01/2021 - 31/12/2021
Intitulé de l'activité de communication/évènement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2021
Organisateur général de l'activité/évènement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en Lorraine
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2022/05/Resume-citoyen-PDR-Lorraine-annee-2020.pdf

Date / Période	10/12/2021
Intitulé de l'activité de communication/évènement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Réunion de ré-examen annuel et Comité de suivi Compte tenu de la situation sanitaire, ces 2 rencontres se sont déroulées sur 2 pas de temps non consécutifs.

Organisateur général de l'activité/évènement	Autorité de Gestion
Moyens/format d'information utilisés	En Visioconférence
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	http://x

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuels - Poursuite de la démarche d'accompagnement des GAL dans leur processus d'évaluation - Achèvement de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Innovation sur les 3 PDR coordonnée par les cabinets BRL-I et N-ABLE
Suivi effectué	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Tableau de bord mensuel
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Le RAMO 2020 met en exergue une progression des taux d'engagement et de réalisation dans une dynamique de sollicitation du FEADER qui atteint son rythme de croisière. L'accroissement du nombre des agents et leur montée en compétences permettent une meilleure réactivité de l'AG en adaptant son organisation. Par cela, l'Autorité de gestion tend vers les objectifs de répondre aux obligations réglementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne. L'Autorité de Gestion maintient la mise en œuvre de plusieurs mesures afin de consolider la mobilisation des fonds européens dédiés au développement rural :

- Renforcer son organisation interne par le passage de 2,5 à 8,6 ETP en 2 017, puis 15 ETP en 2018, et 16,6 ETP en 2019. En 2020, le pole feader comptabilise 15,6 ETP suite au départ d'un ETP qui ne sera pas remplacé. Des ETP viennent compléter l'effectif de l'organisation pour renforcer l'instruction des mesures déléguée aux DDT depuis 2020. Ils totalisent désormais 5 agents pour le soutien à l'instruction des mesures PCAEA et DJA depuis 2021 pour le PDR Lorraine.

- Mobiliser un chargé de mission spécialisé sur la thématique de l'instrumentation pour accélérer les engagements et le paiement du FEADER en se concentrant sur la mise à jour et la production des instruments OSIRIS pour les PDR Champagne Ardenne et Lorraine . Ses compétences et ses connaissances reconnues assure à l'Autorité de Gestion de gagner en réactivité pour ne pas ralentir la dynamique de programmation. A l'exception des mesures ouvertes 5.2 et 8.4 à titre préventif, le PDR Lorraine est totalement instrumenté. Il bénéficie de mises à jour régulière des outils. Par ailleurs, le technicien assure une mission assistance auprès des services instructeurs en cas de difficulté.

- Poursuivre l'animation du PDR en accompagnant davantage les services instructeurs par l'organisation de réunion de coordination ou thématique à rythme plus élevé, et affecter 2 agents au suivi et à l'animation des mesures stratégiques comme le PCAEA et la DJA. Ainsi, 2 chargés de missions ont été recrutés en septembre 2018 et assurent pleinement, depuis janvier 2019, la coordination de ces dispositifs. L'animation du PDR se poursuit par la tenue de réunions de coordination mensuelles entre l'Autorité de Gestion, l'ASP, la DRAAF et les services instructeurs. En terme d'animation opérationnelle de la DJA et du PCAEA, elles ont lieu de manière bi-hebdomadaire. Il existe des réunions de coordination sur les mesures forestières qui ont été mise en place depuis 2018 et élargies à la dimension du Territoire Grand Est depuis 2020. Ces réunions permettent à l'AG d'informer les DDT et d'échanger avec elles sur les thématiques liées au PDR Lorraine (maintenance instrumentation OSIRIS, publications diverses y compris : de procédures, de notes techniques d'instruction, animation d'une foire aux questions sur l'éligibilité des projets et/ou des pétitionnaires, point de calendrier des appels à candidatures, etc.) sur les mesures d'investissements (Mesure 04), d'installation (Mesure 06) et les aides surfaciques. Lieux d'échanges privilégiés, les DDT peuvent informer l'AG de leurs difficultés (instruction, stocks de dossiers en retard de traitement...). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui est diffusé ensuite à l'ensemble des participants.

Des réunions inter-GAL ont lieu au minimum quatre fois dans l'année, dans le but de bien coordonner l'instruction et le suivi des aides LEADER. Elles sont complétées par un accompagnement accru des GAL par les chargées de mission de l'autorité de gestion. Enfin, des réunions bi-latérales entre le GAL et l'AG sont organisées selon les besoins et de façon plus régulière dans l'objectif de mieux accompagner les GAL pendant la période de fin de programmation.

- Dans cette logique, le Pole FEADER Lorraine disposait jusqu'à mi-juillet 2019 également d'un chargé de mission pour le suivi des mesures SIGC qu'il partageait avec le PDR de Champagne Ardenne, mesures très importantes du PDR. Depuis l'automne 2019, les deux chargés de mission SIGC suivent de manière coordonnée l'animation et la programmation des mesures surfaciques pour les 3 PDRs.
- Mettre en œuvre un suivi financier efficient pour en faire un outil de décision, d'animation et de dialogue avec les services instructeurs. A ce titre, un chargé de mission a également été embauché en septembre 2018 et assure les missions de suivi et de fiabilisation des données pour un meilleur pilotage des mesures et une valorisation du PDR depuis le début de l'année 2019. Le travail de ce chargé de mission permet de consolider les données chiffrées du PDR en travaillant en coordination avec le service pilotage de la DFE. Cette consolidation a permis de se tourner par la suite vers un travail de perspectives pour appréhender la fin de gestion. Les missions permettent aussi de consolider la rédaction des RAMO et les travaux de remaquetage. Ces missions permettent également d'améliorer le suivi de programmation et le passage pour avis des dossiers aux Comités Régionaux de Programmation et in finé d'optimiser la consommation du FEADER 2014-2022.
- Poursuivre la mobilisation des mesures de développement rural non agricole, notamment sur la mesure 7 relative aux services de base dans les zones rurales et d'accompagnement de la programmation LEADER mais aussi avec les mesures 1, 16. Une chargée de mission a fait l'objet d'un recrutement partagé avec le SDR Champagne Ardenne en septembre 2018 pour la mise en œuvre des mesures 1 et du PEI dans ses composantes 16.1 – Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et 16.2 - Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies. Elle a la charge de procéder au engagement des projets pour lesquels les appels à projets ont été réalisé respectivement en 2017 et 2018. Compte tenu de la complexité de la mesure 16 et de la mesure 1, une seconde chargée de mission est partagée entre le PDR CHA et LOR pour la mise en œuvre de la mesure 1. S'agissant des mesures 7.4, 7.5 et 7.6, une chargée de mission est venue en renfort du pôle territoire en charge de la mise en œuvre de ces mesures.
- Le renforcement temporaire du Pole Feader Lorraine : l'AG a pris en compte le déficit de programmation et de paiement des aides FEADER en fin d'année 2017, en particulier sur les mesures de transformation des produits agricoles, l'équipement des entreprises de travaux forestier et les mesures en faveur de l'attractivité des territoires. Une équipe de six personnes à titre temporaire pour une durée maximale de 12 mois a été recrutée et vient renforcer l'équipe du SDR depuis avril 2018. Son travail a permis de résorber le retard de traitement des dossiers d'investissements des Entreprises de Travaux Forestiers et dans une moindre mesure, celui des dossiers de transformation des produits agricoles. Il s'est poursuivi en 2020 par le maintien d'une équipe de 4 personnes jusqu'au mois de septembre, qui auront pour objectif de finaliser le traitement des dossiers en retard, l'un de ces chargés de mission ayant été affecté au traitement des mesures 7.4, 7.5 et 7.6. Les dossiers en retard sont désormais tous traités.

L'Autorité de Gestion met en œuvre depuis 2015 des formations destinées aux services instructeurs, relatives aux règles de gestion du FEADER, pour sécuriser l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement. En 2018, deux sessions de 2 jours chacune ont été proposées aux nouveaux arrivants dans les services, et ont été suivies par 40 participants au total. En outre pour LEADER, deux jours de formation spécifiques dédiés à l'instruction des demandes de paiement ont été proposées aux GAL Lorrains. L'année 2020 a misé sur la continuité avec quelques formations spécialisées OSIRIS En 2021 et 2022, plusieurs formations internes ont été organisées sur les marchés publics, sur les aides d'état et sur la lutte anti-fraude. Fréquemment, les services instructeurs sont interrogés via des questionnaires pour faire remonter leurs besoins de formations. Depuis 2020, le sujet formation est également suivi par le Pôle sécurisation des procédures et contrôle interne.

En parallèle aux travaux de formation interne, l'AG participe également au GT Formation depuis 2019. Ce GT, organisé au niveau national, avait notamment pour objectif de mettre en place une plateforme de formation en ligne à destination des acteurs du FEADER français. Les premiers modules de formation en ligne sont disponibles depuis fin 2019. En 2020, L'AG a continué de travailler avec ce groupe de travail, et un nouveau module a été lancé sur les règles de calcul niveau confirmé. Aujourd'hui, la plateforme met à disposition 6 modules de formation en ligne. Pour 2021 et 2022, le GT a organisé des formations à l'échelle nationale sur la commande publique et sur les aides d'état qui ont permis de former plus d'une centaine d'instructeurs en DDT, GAL et AG.

Enfin, l'Autorité de gestion maintient, comme elle le fait depuis le second trimestre 2018, son soutien financier au renforcement des équipes des DDT qui instruisent les demandes des paiements du PCAEA pour éviter une reconstitution des stocks de celles-ci.

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR 2 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, la Région Grand Est se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE). Ce plan a été construit, et continue à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées.

Dans d'un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de Gestion suit et participe aux différents groupes de travail et instances nationaux :

- Comité Opérationnel Audits et Contrôles (COMOP A&C),
- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSIGC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment alimentée par les constats d'insuffisance formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs. La région Grand Est participe activement à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ainsi les préconisations inventoriées et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans la mise en œuvre du programme régional.

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles", en concertation entre les autorités de gestion, l'organisme payeur (ASP) et l'autorité de coordination des AG (MAAF), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP audits et contrôles entre les AG, l'ASP et le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP).

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP « audits et contrôles »,

également en concertation entre les AG, l'ASP et le Ministère. Elles sont complétées également par des guides de procédure et des notices de saisie, en particulier pour la mesure PCAE.

En 2021, l'AG a poursuivi ses travaux liés au dispositif de contrôle interne FEADER, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR.

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Audits Externes, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble les chef(fe)s de service des 3 PDR, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice Adjointe Déléguée aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service de Pilotage de la Délégation aux fonds européens. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service de Pilotage (marchés publics) et les 3 pôles de développement rural (compétence métier).

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	519 854 163,00	63,18	48,63

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	519 854 163,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	519 854 163,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] EAFRD + EURI funding	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper dès à présent le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Depuis 2020, deux chargées de mission, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne, animent le Réseau. Au cours de l'année 2021, une animatrice s'est absentée 6 mois pour un congé maternité et a été remplacée. De plus, une stagiaire a accompagné le Réseau Rural et a travaillé à la valorisation des projets LEADER : rédaction de fiches projet, présentation d'un projet innovant en webinaire des RRRx, contribution à la démarche LoGal...

Les deux chargées de mission privilégient, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi de "faire Grand Est". Positionnées au sein du Pôle Pacte pour la Ruralité depuis la restructuration de la Direction de la Cohésion des Territoires en 2019, elles ont été étroitement associées au partenariat avec le service contractualisation mis en œuvre durant l'année 2021. Le service contractualisation pilote les démarches de PTRTE- Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique – avec les Maisons de Région et les sous-préfectures. Ces PTRTE permettent d'établir des projets de territoire et de les inscrire dans des conventions Etat-Région-Collectivités locales : , passées avec 95 territoires de projets en Grand Est. Le suivi de cette dynamique a permis de faire connaître de nombreux projets en ruralité, une plus-value non négligeable pour le centre de ressources animé par le Réseau.

L'année 2021 a été axée sur la communication et la valorisation des projets ruraux ainsi que sur l'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est, qui en avaient exprimé le besoin en décembre 2019. Cet accompagnement s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 avec l'appui de Citoyens et Territoires : groupes de travail thématique, création d'une boîte à outils, d'un modèle de cahier des charges...

Le Réseau Rural a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI : animation de la plateforme Slack pour des échanges d'informations ; organisation d'un Go Tour sur le chanvre, webinaire de mi-parcours des 9 GO du Grand Est..

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, diffusion d'information et participation aux comités de pilotage des 4 MCDR actifs sur le territoire du Grand Est. Le Réseau est membre des gouvernances des 4 MCDR, et prend sa part pour la valorisation et diffusion des livrables (fin des MCDR courant 2022).

Le Réseau Rural Grand Est a régulièrement communiqué sur l'ensemble de ces projets *via* des actualités publiées sur le site internet du réseau rural et diffusé de nombreuses vidéos sur la chaîne YouTube.

La pandémie n'a malheureusement pas permis au RRGÉ de participer et organiser des séminaires, formations en présentiel durant l'année 2021, mais il a su rebondir en transformant un maximum de réunions présentiels en webinaires, web conférences ou bien encore café virtuel du Réseau

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A

Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)

Cibles : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des 32 Groupes d'action locale du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

Actions réalisées en 2021 :

FAITS MARQUANTS :

- **Trois journées évaluation** co-organisées avec Citoyens & Territoires en visioconférence le 01/04 et 06/07 et en présentiel le 12/10 à Toul + COPIL (29/01, 18/05, 09/09). Mise en place d'une boîte à outils partagée + plateforme Slack + animations des groupes de travail ; appui à la création et participation à des groupes de travail thématiques sur l'évaluation avec les GAL (exemples : outils pour mobiliser son comité de programmation, grille d'enquête destinée aux porteurs de projets, rédaction d'un cahier des charges) ;
- Participation aux journées de rencontre du **projet de coopération "Moselle sans frontière"** les 19 et 20/10 à l'Hôtel de Région de Metz (projet de coopération France / Allemagne / Luxembourg autour de la Moselle) ;
- **Formation vidéo** « Apprendre à faire une vidéo avec son smartphone » les 2/07 et 01/10 : 5 GAL en ont bénéficié ;

MAIS AUSSI...

- Participation du RRR aux **secondes rencontres nationales de la coopération LEADER** et recensement des projets de coopération ;
- **Participation aux InterGAL** organisés par l'AG début 2021;

- **Publications réalisées par le RRGE** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER (ex : Distillerie de la Forge) et en milieu rural (ex : association Scènes & Territoires), Prix régional des solidarités rurales, offres d'emploi, Appels à Projets...

Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)

Cibles : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Actions réalisées en 2021 :

FAITS MARQUANTS :

- **Leader Tour** : LEADER Tour dans les Vosges du Nord le 3/12 (aide à l'organisation et présence le jour J) + **webconférence « Vintage Boat »** le 26/11 dans le cadre du cycle de webconférence des RRRx ;
- **Go-Tour** : premier Go-Tour du GE le 2 décembre "Pôle européen du Chanvre" avec présence d'acteurs externes au PEI ;

MAIS AUSSI...

- Echanges entre stagiaires GE/PACA/Bretagne sur la valorisation des projets LEADER
- Participation à divers échanges pour faire connaître le RRGE et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes : échanges sur l'innovation par le Réseau Rural GE auprès du cabinet engagé par la DFE (07/01) ; mission Innovation en MR avec le cabinet Ocalia (12/01) ; participation à un webinaire sur l'Europe organisé par un GAL breton (14/01) ; échanges sur nos activités respectives avec l'association Let's Food (01/02) ; échanges avec la DTEEE sur réseau élus TE (01/03) ; échanges avec des étudiants de Sciences-Po faisant une étude sur LEADER et l'innovation (29/04) ;
- Présence à des événements nationaux : les Culturels à Bétheny (16/06), la Foire de Châlons (07/09), AG LEADER France (08/11) ;
- RRGE inclus dans la mise en place d'un réseau des Tiers-lieux en GE : échanges d'informations, relais d'AMI...
- Participation au GT « Ruralités et bioéconomie » de la MEGE : relais d'informations, participation aux réunions (5/07) ;

OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v)

Cibles : Parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

Actions réalisées en 2021 :

FAITS MARQUANTS :

- Contribution au déploiement des **Smarts Diagnostic** par la DN avec mise en exergue des problématiques rurales (10 et 11 février) ;
- Contribution active à la mise en œuvre de **3 projets MCDR** (AAP national) : présence aux COPIL, aux séminaires de clôture (15/10, 6 et 7/12...), diffusion des livrables (projection du film ‘Entre les plis’ à Munster le 16/12), contribution à l’évaluation du projet sur l’ESS en milieu rural ;

OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BENEFCIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C

Type d’activité : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d’information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

A ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l’émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d’expériences.

Actions réalisées en 2021 :

FAITS MARQUANTS :

- **Création de la démarche LoGAL- avec l’appui d’une stagiaire** d’avril à juillet pour la mise en place d’une méthodologie de recensement et de valorisation des projets LEADER. Déroulé : prise de contact avec les animateurs GAL pour présenter la démarche et sélection commune des projets. Format de valorisation: vidéos + articles photos. Le RRGE se rend sur les territoires pour rencontrer le GAL et les porteurs. Prises de vue, interviews, montage et diffusion par le RRGE. Les GAL et les porteurs peuvent utiliser les rendus. Six GAL visités, cinq autres prévus en début 2022.

MAIS AUSSI :

- **Newsletter toilettée** : montée en gamme par l’utilisation d’un nouvel outil pour un rendu visuel plus professionnel, plus de 300 destinataires (+ 35 destinataires en 2021)
- **Communication sur la page web du RRGE** : mise en ligne de documents, articles, retours d’expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE ; 1351 visites et lectures d’articles sur la page Internet du RRGE en 2021
- **Nouveaux partenariats** avec les CIED de Reims et de Strasbourg : échanges d’informations ;

Type d’activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu’au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

Actions réalisées en 2021 :

FAITS MARQUANTS :

- **Participation aux réunions et travaux du RRN :** AG le 10/12, réunions des RRRx (8 en visio, 1 à Paris le 9/12), RRGE représentant des autres RRRx au sein du groupe de travail national sur la réalisation de livrets thématiques des projets LEADER ;

MAIS AUSSI...

- Diffusion au sein de la newsletter et par mail des **actualités nationales et européennes** + partage par le RRN sur ses réseaux sociaux d'informations du RRGE + participation aux webinaires du RRN (renouvellement générations agricoles...);
- Distribution des revues du RRN et de l'ENRD auprès de nos partenaires et lors d'événements ;

OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX ART. 54 (2) D

Type d'activité : offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

Actions réalisées en 2021 :

FAITS MARQUANTS :

- Deux sessions de la **formation « Apprendre à faire une vidéo avec son smartphone »** organisées les 02/07 au lycée agricole de Rethel et 01/10 à la Chambre d'Agriculture des Vosges (Epinal) -> **7 chargés de mission en ont bénéficié, représentant 7 GO-PEI ;**
- Participation au GT PEI de Régions de France + aux COPIL des Go-PEI ;

MAIS AUSSI :

- Tenue de deux webinaires pour les Go-PEI du Grand Est + 1 réunion en présentiel à Troyes : réponses aux questions administratives, point à mi-parcours + trois articles rédigés à ce sujet et repris dans les brèves du PEI + enregistrement des webinaires disponible sur la chaîne YouTube ;
- Diffusion du livret de communication sur les Go-PEI du Grand Est présentant le PEI dans l'ensemble des événements co-organisés par le Réseau
- Veille collaborative sur les thèmes de l'élevage, des grandes cultures, du végétal et du numérique et l'actualité de l'agriculture en général -> diffusion sur Slack ;

Type d'activité : identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des

programmes de développement rural - Art 54 (3)(b)(i)

Actions réalisées en 2021 :

FAITS MARQUANTS :

- Diffusion des actualités des Go-PEI + **webinaire mi-parcours** (CR et vidéos sur la chaîne YouTube) ;
- **GO-Tour** du 2 décembre sur le GO ‘‘Pôle européen du chanvre’’ ;

MAIS AUSSI...

- Visionnage du documentaire « Au-delà des clôtures » (5/02), produit par les élèves d’Agro Paris Tech sur l’élevage laitier (présence d’une exploitation laitière du GE) et suivi d’un débat avec les agriculteurs et les réalisateurs ;
- Communication : partage d’AAP, participations à des salons, partage de la vidéo de la DFE sur le chanvre...
- Travail avec les chargés de mission FESI : renvoi vers eux des porteurs de projets agricoles (innovation agricole, sentier botanique...) pour une bonne prise en charge concernant les fonds européens + RRGE renseigne sur les dispositifs régionaux ;

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d’exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR, permettant d’accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l’Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d’une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER (38 vidéos en ligne au 19/05/2022)
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Mise en place d’une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d’informations aux niveaux régional et national (379 destinataires dont 213 agents Région)

2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l’AG a mené différentes actions de communication en 2021

L’attention du grand public afin de valoriser l’action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d’actions d’information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l’avancement des programmes. Ce plan d’actions couvre l’ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

L’animation du site europe-en-Lorraine.eu :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2020, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes

et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci.

En 2021, le site a enregistré 17 167 visites et 25 615 pages ont été vues.

L'animation de la page Facebook l'Europe s'engage en Grand Est :

La page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/europeenGE/>

A la fin de l'année 2021, elle rassemble une communauté de 1 406 abonnés (1150 en janvier 2020), soit une augmentation par rapport à 2020

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,17	6,53	2,60
		2014-2020			0,07	2,69	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			3,00	2,50	120,00
		2014-2020			2,00	1,67	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			1 073,00	82,54	1 300,00
		2014-2020			1 073,00	82,54	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	13,49	106,74	10,46	82,76	12,64
		2014-2020	10,70	84,66	10,70	84,66	
		2014-2019	7,80	61,72	7,80	61,72	
		2014-2018	5,01	39,64			
		2014-2017	7,34	58,08	3,48	27,54	
		2014-2016	3,63	28,72	1,15	9,10	
		2014-2015	3,33	26,35	0,29	2,29	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	66 950 973,17	59,53	38 563 149,15	34,29	112 474 337,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 212 215,98	129,88	242 208,22	25,95	933 357,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			242 208,22	25,23	960 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2021			1 073,00	82,54	1 300,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	65 089 472,05	60,67	38 145 284,42	35,56	107 277 758,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			135 631 566,35	45,82	296 018 761,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			38 145 284,42	35,56	107 277 758,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 708,00	106,75	1 600,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	649 285,14	15,23	175 656,51	4,12	4 263 222,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	8,50	102,49	8,50	102,49	8,29
		2014-2020	7,87	94,89	7,87	94,89	
		2014-2019	6,84	82,47	6,84	82,47	
		2014-2018	5,43	65,47	5,43	65,47	
		2014-2017	11,05	133,23	3,95	47,63	
		2014-2016	10,51	126,72	2,61	31,47	
		2014-2015	6,34	76,44	0,70	8,44	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	35 023 650,42	75,76	26 715 740,59	57,79	46 228 116,41
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	35 023 650,42	75,76	26 715 740,59	57,79	46 228 116,41
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			163 987 500,00	54,66	300 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			26 715 740,59	57,79	46 228 116,41
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 076,00	102,48	1 050,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021					8,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2C+	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2021			207,00	62,73	330,00
		2014-2020			172,00	52,12	
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	12 443 960,67	56,51	8 930 047,28	40,55	22 020 744,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 986 679,83	84,44	5 875 639,57	55,21	10 642 393,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			9 291 979,35	34,92	26 608 988,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 125 293,27	38,27	3 054 407,71	37,41	8 165 413,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			3 054 407,71	37,41	8 165 413,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	331 987,57	10,33			3 212 938,00

Domaine prioritaire 3A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021					1,75	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2021				1,30	74,29	1,75
		2014-2020				1,03	58,86	
		2014-2019				0,78	44,57	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	23 222 924,11	35,43	17 295 610,66	26,38	65 552 871,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	23 222 924,11	35,43	17 295 610,66	26,38	65 552 871,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			111 171 262,83	67,83	163 899 913,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			165,00	74,32	222,00	

Domaine prioritaire 3B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2021					0,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2021						30,00
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021					0,88	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021						0,88
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2021						0,88
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021				18,47	120,15	15,37
		2014-2020				15,58	101,35	
		2014-2019				15,37	99,98	
		2014-2018						
		2014-2017				6,35	41,31	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021				18,68	119,47	15,64
		2014-2020				15,74	100,67	
2014-2019					15,60	99,77		
2014-2018								
2014-2017					6,52	41,70		
2014-2016					0,05	0,32		
2014-2015								
T9: pourcentage		2014-2021			19,28	118,64	16,25	

	des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2020			16,35	100,61	
		2014-2019			16,17	99,50	
		2014-2018					
		2014-2017			7,29	44,86	
		2014-2016			4,96	30,52	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	461 923 834,95	107,57	314 520 842,07	73,24	429 433 525,69
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 560 716,78	67,20	3 558 861,71	43,01	8 274 410,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 586 060,60	46,72	803 984,85	23,68	3 394 571,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	1 374 950,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			556 024,19	38,74	1 435 108,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			15,00	13,39	112,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			175,51	7,63	2 300,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			247 960,66	12,65	1 959 463,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	83 850 347,71	89,59	62 677 569,18	66,97	93 588 791,15
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			82 602,20	47,74	173 040,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	64 484 263,05	90,19	47 314 401,12	66,18	71 495 111,30
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			50 154,98	87,09	57 587,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			3 551,38	9,78	36 306,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					26 666,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021					1,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021					1,00

M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	256 101 746,85	101,39	200 166 025,21	79,24	252 600 650,24
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			24 212,84	86,47	28 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			41 633,28	10,15	410 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			313 110,54	521,85	60 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					53 326,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021					175,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2021						67,14
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				44,86	100,00	44,86
		2014-2020				44,86	100,00	
		2014-2019				44,86	100,00	
		2014-2018				44,86	100,00	
		2014-2017				44,86	100,00	
		2014-2016				44,86	100,00	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	44 913 209,33	49,00	27 526 515,54	30,03	91 664 557,08	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	97 269,58	125,05	90 499,59	116,35	77 785,00	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			571 209,65	293,74	194 463,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	23 611 456,54	36,95	8 952 808,63	14,01	63 906 344,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			38 444,00	2,43	1 581 455,00	

M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			26,00	37,14	70,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			2,00	10,00	20,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021					5,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	154 925,49	23,61	474 456,23	72,30	656 205,08
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	21 049 557,72	77,89	18 008 751,09	66,64	27 024 223,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2021			1 057 129,00	100,00	1 057 129,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2021			12,00	100,00	12,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			288 873,31	54,17	533 284,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			11 523 594,78	55,08	20 922 273,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					591 444,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			6 196 283,00	124,49	4 977 222,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP041	Annexe financière (systèmes)	11-04-2022			3026537244	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP041_fr.pdf		
Résumé Citoyen 2022 PDR Lorraine	Résumé à l'intention des citoyens	30-06-2022			1367119976	Résumé Citoyen 2022 PDR Lorraine		

